



République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
UCEL - Commune

Procès verbal de séance

Le vendredi 17 juillet 2026 à 13 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Marc SOUTEYRAND.

Présents : Marc SOUTEYRAND, François SOULAVIE, Françoise MAYRAS, David BOURGEOIS, Viviane DUNY, Christian GANDON, Alain BAUZON, Corinne ROUX, Erick FATON, Thierry MAURIN, Caroline BOURRET, Joël BOYER, Laëtitia FLORET, Maxime GOMEZ OROZ

Représentés : Geneviève TROUILLAT représentée par Viviane DUNY, Benoît EVESQUE représenté par Françoise MAYRAS, Mélissa NURY représentée par Laëtitia FLORET

Absents et excusés : Laetitia LABROT, Magalie ARSAC

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Caroline BOURRET, est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du conseil municipal du :

Ce document est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1 - Élections des délégués titulaires (5) et suppléants (3) pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026
- 2- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026
- 3 - Remboursement de frais à un élu
- 4 - Convention astreinte mutualisation agent avec l'EHPAD Le Sandron
- 5 - Questions diverses

Délibérations du conseil :

Elections des délégués titulaires (5) et suppléants (3) pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 (N° D_2026_048)

Le Maire rappelle que, conformément aux articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, les communes de 1 000 habitants et plus doivent procéder à la désignation de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Pour la commune d'Ucel, il convient d'élire :

- 5 délégués,

- 3 suppléants.

Conformément à l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est composé :

- du Maire, Président,
- des deux conseillers municipaux les plus âgés présents,
- des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents.

Le Conseil désigne M. François SOULAVIE en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que :

- l'élection se déroule sans débat,
- au scrutin de liste à la représentation proportionnelle,
- sans panachage ni vote préférentiel,
- chaque liste doit respecter l'alternance stricte femme/homme.

Une liste unique, intitulée « UCEL », a été déposée avant l'ouverture du scrutin. Elle comporte 8 candidats (5 délégués + 3 suppléants).

Après dépouillement, la liste « UCEL » obtient l'intégralité des sièges à pourvoir, soit :

- 5 délégués,
- 3 suppléants.

Sont proclamés délégués :

1. SOULAVIE François
2. DUNY Viviane
3. BOURGEOIS David
4. MAYRAS Françoise
5. GANDON Christian

Sont proclamés suppléants :

1. ROUX Corinne
2. SOUTEYRAND Marc
3. BOURRET Caroline

Aucun refus de mandat n'a été constaté.

Délibération : adoptée

Remboursement de frais à un élu (N° D_2026_049)

Objet : Remboursements de frais à un élu

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu le président du Département Monsieur Olivier AMRANE, les sénateurs Madame Anne VENTALON et Monsieur Mathieu DARNAUD, avec François SOULAVIE, Joël

BOYER, Françoise MAYRAS et Christian GANDON pour une visite parlementaire.

Il présente le détail de la facture qui peut se résumer comme suit :

Le 12/06/2026 au Restaurant Côté Crêpes pour un montant de 234.80 € sur l'imputation 6251 - Voyages, déplacements et missions.

Monsieur le Maire explique également qu'il a reçu Monsieur Alexandre TRIN (CCBA), et Monsieur Didier CHAMBON (SCI RSC) avec François SOULAVIE pour l'aménagement de l'entrée de la zone de Chamboulas.

Le 30/04/2026 au Restaurant Lou Goustadou pour un montant de 180.50 € sur l'imputation 6251 - Voyages, déplacements et missions.

Enfin Monsieur le Maire explique qu'il a fait les achats pour le repas du personnel d'été le 17/06/2026.

Date	Fournisseur	Montant	Imputation
30/04/2026	Lou Gastadou	180.50	6251
12/06/2026	Côté Crêpes	234.80	6251
17/06/2026	Comavia	171.25	6251

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE le remboursement de la somme de 586.55 € à Monsieur SOUTEYRAND Marc, pour l'avance des frais de mission
- AUTORISE le Maire à mandater cette somme au compte 6251 - Voyages, déplacements et missions.

Délibération : adoptée

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 (N° D_2026_050)

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms :
6 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.
La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

SOULAVIE François
MAYRAS Françoise
BOURGEOIS David
DUNY Viviane
GANDON Christian
TROUILLAT Geneviève
BAUZON Alain
ROUX Corinne
FATON Erick
MAURIN Thierry
BOURRET Caroline
BOYER Joël
FLORET Laëtitia
EVESQUE Benoit
GOMEZ OROZ Maxime
SOUTEYRAND Marc

NURY Mélissa
LABROT Laëtitia
ARSAC Magalie
REY-HERME Yves
YUNA DE VLIEGHER Sara
DONDEY Patricia
ARNAUD Thierry
DALLARD Nathalie
TISSIER Léa
CHAREYRE Bruno
ROCHE Fabien
OLLIER Anne
BOUDOT Nicole
BANNIER Marie-Claude
SOUTEYRAND Robert
FATON Laure

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Délibération : adoptée
Marc SOUTEYRAND
Président de séance



Caroline BOURRET
Secrétaire de séance

